

CONSEIL MUNICIPAL du 10 Janvier 2024

à 18h30

Présents : Claudie DECONIHOUT, François ROME, Yvon MOGIS, Cécile LAUGIER, Pierre BONNAFOUX, Laure CORVAISIER, Jean-Marie ANGELVIN, Martin FEIGNEUX, Charles CAUMARTIN, Luc PLAUCHUD

Secrétaire de Séance : Cécile LAUGIER

Ordre du jour :

- **Délibérations**
 - Zones élargies d'accélération des énergies renouvelables
 - Demande d'une subvention D.E.T.R 2024 pour le passage à gué du Grand Rieu
 - Signature d'un mandat de vente pour les terrains du lotissement Saint-Laurent.
 - Prime pouvoir d'achat exceptionnelle
 - Etablissement de servitude destinée à assurer la pérennité d'une citerne DFCI

- **Informations**
 - Subvention ailes du Moulin
 - Gérance Bar Restaurant
 - Travaux rue du 14 juillet / Cave M et Mme Juillet
 - Vœux du Maire
 - Location appartements communaux
 - Fermeture décharge municipale
 - Agence Postale : vidéosurveillance ; installation dans la Mairie
 - Compostage partagé et passage en tout PAV.
 - CDD de 3 ans de Léna Sidhoum

- **Questions diverses**

Ouverture de la séance à 18h30

Approbation du PV du Conseil Municipal du 23.11 2023

Délibérations :

✓ **Zones élargies d'accélération des énergies renouvelables**

Madame Cécile LAUGIER, Luc PLAUCHUD et Monsieur François ROME ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, sortent de la salle du Conseil.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture des Alpes de Haute Provence recensent les potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables relatives à la loi 2023 – 175 du 10 mars 2023.

Suite à la délibération N°2023 038 du 23 Novembre 2023 désignant les zones d'accélération des énergies renouvelables, des zones élargies ont été définies sur le périmètre de protection

de la source de Laga établi par la DLVAgglo (bassin versant de cette source).
L'information a été transmise aux habitants lors de la réunion publique du 15 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ – Approuve la proposition d'implantation de panneaux *photovoltaïques au sol, en agrivoltaïsme et photovoltaïque en toiture* dans les zones précisées dans le tableau en annexe ;
- ✓ – Autorise Madame le Maire à transmettre ces informations aux services de la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Votée à l'unanimité :7voix.

François ROME, Luc PLAUCHUD et Cécile LAUGIER reviennent.

✓ **Demande d'une subvention D.E.T.R 2024 pour l'achat d'une épareuse**

Montant de l'épareuse : 29 900 € HT

Le Conseil Municipal sollicite une subvention dans le cadre de la DETR aussi élevée que possible (70% maximum) soit la somme de 20 930 €.

Voté à l'unanimité

✓ **Demande de subvention « Amende de police » pour le passage à Gué du Grand Rieu**

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

- ACCEPTE Le projet de rénovation et de sécurisation du passage à gué pour un montant de **7 985,00 € HT**
- SOLLICITE une subvention dans le cadre « amendes de police » aussi élevée que possible (80 % maximum) soit la somme de **6 388,00 € HT**

✓ **Demande de subvention FODAC :**

Réflexion pour l'installation d'une chaudière à granules pour l'appartement 4, rue du 14 Juillet.
Le choix du type de chauffage doit être étudié.et comparé.

✓ **Signature d'un mandat de vente pour les terrains du lotissement Saint-Laurent.**

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

- ✓ **ACCEPTE** de déléguer la vente des terrains du Lotissement Saint-Laurent à un professionnel de l'immobilier.
- ✓ **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire afférent à cette opération, notamment le mandat de vente.

✓ **Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents publics de la fonction publique territoriale.**

La mise en place de cette prime de pouvoir d'achat est instituée sur le fondement du décret N° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

Le Conseil Social Territorial (CST) a émis un avis favorable à l'attribution de cette prime exceptionnelle.

Le montant de la prime dépend de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Un arrêté individuel d'attribution fixe le montant de la prime qui est modulé en fonction de 3 caractéristiques : rémunération brute sur cette période, quotité de travail et durée d'emploi.
Cette prime sera versée en une fois le 28 janvier 2024..

Délibération adoptée à l'unanimité.

✓ **Etablissement de servitude destinée à assurer la pérennité d'une citerne DFCI Voté à l'unanimité.**

Le Maire Expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre des plans de massifs de protection des forêts contre l'incendie, il est nécessaire de permettre l'implantation d'une citerne DFCI et de garantir la pérennité d'entretien et d'accès,

Le Maire Expose qu'à cette fin une servitude de passage et d'aménagement au titre de l'article L. 134-2 du code forestier a été demandée au Préfet des Alpes de Haute-Provence au profit de la communauté d'agglomération DLVAgglo, pour l'installation de la citerne DFCI ENT H19, sur le territoire de la commune de Puimichel, située lieu-dit Les Exubis, sur la parcelle privée cadastrée section A n° 346,

Le Maire Indique que la commune est consultée pour avis sur ce projet en application de l'article R. 134-2 du code forestier.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré **à l'unanimité** :

APPROUVE l'établissement de servitude au profit de la communauté d'agglomération DLVAgglo.

Informations :

- Une subvention de 16 600 € de la région pour les ailes du Moulin a été allouée
- Gérance Bar Restaurant : Thomas DELIENNE et Aurélia LEVEQUE ont accepté la gérance du commerce de notre village. Les travaux de rénovation de l'appartement vont commencer lundi 15, l'ouverture du bar restaurant pourrait se faire au plus tard en avril 2024.
- Travaux rue du 14 juillet / Cave M et Mme Juillet
Lors de travaux effectués par la DLVA, des dommages ont été faits ; le domaine public sera restauré.
- Location appartements communaux : des visites sont organisées dans les appartements du 4 rue du 14 juillet et du 6 Montée St Elzéar.
- Décharge municipale : un contrôle plus rigoureux doit être mis en place.
- Agence Postale : vidéosurveillance ; installation dans la Mairie
- Compostage partagé et passage en tout PAV. Réflexion sur les nouveaux schémas d'emplacements de points d'apports volontaires
- CDD de 3 ans de Léna Sidhoum
- Les vœux du maire auront lieu samedi 20 janvier à 18h30 à l'atrium de la mairie.

La séance est levée à 20h30.